

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-456

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire tenue le 21 juin 2021, a adopté le Règlement d'emprunt numéro E-456 décrétant une dépense de 4 890 320 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures de la rue du Prince-Edward, entre la rue Barré et le chemin des Patriotes ainsi que la gestion de la circulation;

QUE ledit Règlement a reçu le 24 septembre 2021, conformément à la loi, l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE ce Règlement d'emprunt numéro E-456 entre en vigueur au jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation dudit Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 27 SEPTEMBRE 2021

Me Julie Waite, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site internet de la Ville dès le 27 septembre 2021 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Me Julie Waite, greffière